

## Environnement | Bataille judiciaire autour du désensablement du lac d'Hossegor



**Dernier épisode en date du feuilleton à rebondissements, le tribunal administratif de Pau vient de débouter la Sepanso40 de sa demande d'interruption des travaux de dragage du lac d'Hossegor qui avaient repris le 21 janvier après avoir été une première fois stoppés par la justice. Mais l'association environnementale n'a pas dit son dernier mot. En attendant, les engins de chantier poursuivent leur ballet mécanique dans les eaux du bijou landais bordé de pins et de belles villas. Retour sur un bras de fer judiciaire et environnemental.**

« Ce que nous n'avons pas obtenu aujourd'hui, nous espérons l'obtenir demain ou après-demain » : Georges Cingal, président de la Sepanso des Landes, assure ce mercredi qu'une nouvelle demande en référé (urgence) va être déposée, la dernière requête de l'association manquant de fond. C'est aussi le cas du lac d'Hossegor. Communiquant avec l'Océan par un canal depuis la fin du XIXe siècle, le site artificiel qui a la particularité de se vider et se remplir à chaque marée, s'ensable dangereusement. Un apport de 17.000 m<sup>3</sup> de sable chaque année ! « À l'horizon 2028, explique la Communauté des communes Maremne Adour Côte Sud qui gère les travaux, la faune et la flore de cet écosystème auront disparu et les différentes activités, comme l'ostréiculture, la baignade, les autres activités nautiques seront impossibles ».

**Analyses divergentes** Sauver cet espace naturel de toute beauté est donc une priorité et si tous sont d'accord pour dire qu'il y a urgence, les solutions divergent. L'objectif du désensablement, serpent de mer depuis 10 ans, est d'extraire 150.000 m<sup>3</sup> de sable pour les transférer et réengraisser la plage du Santocha à Capbreton. Si les autorités se veulent rassurantes, la composition des sédiments, sables et boues noirâtres rejetés inquiète les locaux, surfeurs, et associations (Sepanso, Amis de la Terre...) qui se sont déjà rassemblés cet automne habillés de noir, « comme notre colère », pour signifier leur opposition au projet tel qu'il était prévu. Le « chantier-éclair » de 5 mois ne peut être que négatif pour la biodiversité du lac, selon la Sepanso qui plaide pour un « Plan B en douceur sur plusieurs années ».

A peine débutés le 12 décembre, les travaux ont été suspendus, suite à la plainte de l'association, par une décision du tribunal de Pau le 21, en l'absence « des prescriptions nécessaires permettant d'assurer une utilisation des sédiments [...] au rechargement des plages, dans des conditions sanitaires réglementaires ». Le lendemain de l'ordonnance, un tweet du maire de Soorts-Hossegor, Xavier Gaudio, a tendu un peu plus la situation. Il s'en

prenait à une porte-parole de la Sepanso pour la maison « ou plutôt ce taudis » -photo à l'appui- dont elle est propriétaire sur la plage Sud : « Comment peut-on prétendre défendre l'environnement et faire preuve d'un tel irrespect ? ». « Carton rouge » pour cette « incitation à la haine », s'est emporté la Sepanso après des appels sur internet à incendier la demeure bientôt en travaux... Les fêtes et les amabilités passées, un arrêté préfectoral complémentaire a autorisé, mi-janvier, la reprise du désensablement, l'assortissant de nouvelles garanties avec des analyses complémentaires. Les opérations financées à 80% par l'Europe, l'Etat et la région Nouvelle Aquitaine, ont alors repris. Mais en attendant les suites judiciaires sur le fond, une seule chose est aujourd'hui sûre : le chantier à 3 millions d'euros dont le terme était initialement prévu fin mars, aura, a minima, du retard.



Julie Ducourau

*Crédit Photo : JD*

*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 31/01/2019*

*[Url de cet article](#)*